

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/11/2023
Réuni le : 23/11/2023
Sous la présidence de : Isabelle Tabart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TERRES DE SCIENCES 24:

Le Conseil d'Administration autorise la signature d'une convention de partenariat entre le collège Alexandre Soljenitsyne et Terres des Sciences - École de l'ADN des Pays de la Loire. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'une intervention de l'École de l'ADN au collège le mardi 11 juin 2024 pour 16 élèves de l'atelier scientifique du collège. L'intervention a un coût de 584.94 euros et est prise en charge via le pass culture.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0